

4 octobre 1999

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 octobre 1999 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
ANNE JONCAS
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Madame DANIELLE RIOUX, secrétaire-trésorière et Monsieur PIERRE SIMONEAU, adjoint au greffe, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 1999-10-376 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1999-10-377 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 27 SEPTEMBRE 1999
- 1999-10-378 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 1999
- N. M. 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 1999
- 1999-10-379 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 SEPTEMBRE 1999
- 2. RÈGLEMENT**
- 3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

4 octobre 1999

1999-10-380 3.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1999 AINSI QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2000

N. M. 3.2 SÉMINAIRE SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS ET AUTRES CHAUFFAGES D'APPOINT

1999-10-381 3.3 CONGRÈS : COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE

4. AVIS DE MOTION

AM 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE CONNU SOUS LE NOM DE CHEMIN LAPOINTE.

AM 4.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES

1999-10-382 4.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT SES SÉANCES »

5. AFFAIRES COURANTES

1999-10-383 5.1 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

1999-10-384 5.2 MODALITÉS DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

1999-10-385 5.3 DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE, BOULEVARD DE BROMONT

1999-10-386 5.4 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-03-100 CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE

1999-10-387 5.5 SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

1999-10-388 5.6 SERVITUDE DE DRAINAGE EXISTANTE SUR LE LOT P- 468 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM

1999-10-389 5.7 SERVITUDE D'AQUEDUC, PARTIE DU LOT 409 DU CADASTRE DE BROMONT

4 octobre 1999

1999-10-390	5.8	RACCORDEMENT DE SERVICES, RUE BROUSSEAU
1999-10-391	5.9	VÉLODROME : DEMANDE DE SUBVENTION FINALE
1999-10-392	5.10	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-09-374 : PUBLICITÉ POUR LE PRIX DISTINCTION
1999-10-393	5.11	<u>LA VOIX DE L'EST</u> : ÉDITION SPÉCIALE « LES INDUSTRIES DE CHEZ NOUS »
1999-10-394	5.12	PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER : BRUNCH PAROISSIAL
1999-10-395	5.13	ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2000
1999-10-396	5.14	ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2000
1999-10-397	5.15	ANNULATIONS OU MODIFICATIONS D'AFFECTIONS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
1999-10-398	5.16	ANNULATIONS OU MODIFICATIONS D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT
1999-10-399	5.17	SOIRÉE HOMMAGE : DEMANDE DE COMMANDITE
1999-10-400	5.18	MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-09-352 : LA VALLÉE DES LILAS, CONTRIBUTION AU FONDS DES PARCS
1999-10-401	5.19	CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE : DEMANDE DE SUBVENTION
N. M.	5.20	ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES, ANNÉES 2000-2001-2002
N. M.	5.21	ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX DES ÉTANGS D'ÉPURATION, ANNÉES 2000-2001-2002
N. M.	5.22	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE D'EAU DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX, ANNÉES 2000-2001-2002
N. M.	5.23	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHLORE LIQUIDE, ANNÉE 2000
N. M.	5.24	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX HYDRATÉE, ANNÉE 2000
N. M.	5.25	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM, ANNÉE 2000

4 octobre 1999

- 1999-10-402 5.26 VENTE DES DEUX AUTOS SONATA ET LOCATION D'UNE AUTOMOBILE
- 1999-10-403 5.27 MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AUX CONTESTATIONS D'ÉVALUATION
- N. M. 5.28 DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA RUE BROUSSEAU
- N. M. 5.29 SUBVENTION À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY
- 1999-10-404 5.30 AFFICHAGE AUTOROUTIER

6. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 1999-10-405 6.1 ENGAGEMENT DE MONSIEUR ANDRÉ BENOIT A TITRE DE GESTIONNAIRE PRINCIPAL, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 15 JUILLET 1999
- N. M. 7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE DE 9 SEPTEMBRE 1999
- N. M. 7.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE, MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'AMÉLIORATION DU BOULEVARD DE BROMONT ET DU CHEMIN DE LOTBINIÈRE

8. VARIA

- 1999-10-406 8.1 AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN MCMASTER À DÉPENSER UNE SOMME NE DÉPASSANT PAS CINQ CENTS DOLLARS (500\$) EN FRAIS DE REPRÉSENTATION AUX CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX 2000
- 1999-10-407 8.2 FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINGS
- N. M. 8.3 RÉOLUTION NUMÉRO 99-58 DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.
- 1999-10-409 8.4 CLD HAUTE-YAMASKA : VISITE DE CHURCH STREET MARKETPLACE À BURLINGTON, VERMONT

4 octobre 1999

- N. M. 8.5 DÉPÔT DU DOCUMENT PROCLAMANT LES GAGNANTS RÉGIONAUX, HOMMAGE FLORAL
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1999-10-409 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1999-10-376

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéro 5.20, 5.21, 5.22, 5.23, 5.24 et 5.25 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet numéro 5.29 est retiré de l'ordre du jour.
- le sujet numéro 8.5 est ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

8.5 DÉPÔT DU DOCUMENT PROCLAMANT LES GAGNANTS RÉGIONAUX, HOMMAGE FLORAL

ADOPTÉ

1999-10-377

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 27 SEPTEMBRE 1999

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal tenue le 27 septembre 1999.

ADOPTÉ

4 octobre 1999

1999-10-378

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
SEPTEMBRE 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 1999 au montant de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (2 475 657,53\$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, conformément à la Loi.

D'autoriser la secrétaire trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
SEPTEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de septembre 1999 déposée par Monsieur André Deragon, directeur du service de gestion du territoire. Le montant des permis émis durant le mois de septembre 1999 se chiffre à **UN MILLION SIX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT DIX DOLLARS (1 612 410\$)**.

1999-10-379

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 15 SEPTEMBRE 1999**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 octobre 1999

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 15 septembre 1999.

ADOPTÉ

1999-10-380

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1999 AINSI QUE POUR LES MOIS DE
JANVIER ET FÉVRIER 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 1999 ainsi que pour les mois de janvier et février 2000.

ADOPTÉ

N. M.

**SÉMINAIRE SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS ET AUTRES
CHAUFFAGES D'APPOINT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation sur le chauffage au bois et les autres chauffage d'appoint.

1999-10-381

CONGRÈS : COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la mairesse PAULINE QUINLAN s'inscrive à la conférence « Collectivité ingénieuse : conférence internationale et exposition d'applications technologiques » qui se tiendra à Summerside, Île-du-Prince-Édouard

4 octobre 1999

INSCRIPTION :	325,00\$
BILLETS D'AVION :	947,34\$
HÔTEL :	237,00\$
REPAS :	en sus

QUE le CLD de la Haute-Yamaska défraie la moitié des frais d'inscription, de transport et d'hébergement de Madame Quinlan.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE
CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DU CHEMIN MONTRÉ À
L'ORIGINAIRE CONNU SOUS LE NOM DE CHEMIN LAPOINTE.**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public une partie du chemin montré à l'originaire connu sous le nom de chemin Lapointe.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR
LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE
DURANT SES SÉANCES**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant ses séances.

1999-10-382

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 831-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE
INTERNE DU CONSEIL ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE DURANT
SES SÉANCES »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 octobre 1999

DE dispenser l'adjoint au greffe de faire la lecture du règlement numéro 831-1999 lors de son adoption.

ADOPTÉ

1999-10-383

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE LA Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt de **UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$)**, par billets, en vertu des règlements numéros 586-87, 627-89, 628-89 et 725-92 (725-1-93), au prix de 98,00 \$ et échéant en série cinq (5) ans comme suit :

MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
97 305\$	5,00%	18 octobre 2000
103 800\$	5,30%	18 octobre 2001
110 400\$	5,65%	18 octobre 2002
117 700\$	5,75%	18 octobre 2003
998 800\$	5,95%	18 octobre 2004

Coût : 6,42492%

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

1999-10-384

MODALITÉS DE L'ÉMISSION POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$), PAR BILLETS, À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS

4 octobre 1999

PUBLIQUES EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 627-89, 628-89 ET 725-92 (725-1-93)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter, par billets, un montant de **UN MILLION QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ DOLLARS (1 428 005\$)**, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
586-87	12 600\$
627-89	621 100\$
628-89	537 100\$
725-92 (725-1-93)	237 205\$

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière.

QUE les billets seront datés du 18 octobre 1999.

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payable semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1	97 305\$
2	103 800\$
3	110 400\$
4	117 700\$
5	125 300\$
6	873 500\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

4 octobre 1999

Cinq (5) ans, à compter du 18 octobre 1999, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 586-87, 627-89, 628-89 et 725-92 (725-1-93), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

1999-10-385

DEMANDE D'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE, BOULEVARD DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer un poteau et une lumière de rue sur le boulevard de Bromont entre les rue Saint-Hubert et Saint-Denis, face au poteau de haute tension numéro 939202.

ADOPTÉ

1999-10-386

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-03-100
CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 98-03-100 intitulé « Entente relative au prolongement du chemin Lapointe. »

1999-10-387

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 octobre 1999

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de **DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500\$)**, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

1999-10-388

**SERVITUDE DE DRAINAGE EXISTANTE SUR LE LOT P- 468 DU
CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU la demande de Monsieur Marcel Dion de diminuer la superficie de la servitude de drainage sur une partie du lot 468 du cadastre du Canton de Farnham, servitude prise à l'origine par le ministère des Transports ;

ATTENDU le rapport de Monsieur André Deragon, directeur de la gestion du territoire

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal n'accède pas à la demande de Monsieur Marcel Dion, la partie du lot 468 du cadastre du canton de Farnham étant assez grande pour que le propriétaire puisse construire une maison.

ADOPTÉ

1999-10-389

**SERVITUDE D'AQUEDUC, PARTIE DU LOT 409 DU CADASTRE DE
BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater Madame Hélène Goyette, notaire, afin de rédiger une servitude d'aqueduc sur une partie du lot 409 du cadastre de Bromont, servitude décrite dans la description technique préparée par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1304 de ses minutes, dossier numéro A611, datée du 24 septembre 1999.

4 octobre 1999

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant ainsi que la secrétaire-trésorière ou, en son absence, l'adjoint au greffe à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

1999-10-390

RACCORDEMENT DE SERVICES, RUE BROUSSEAU

ATTENDU l'envoi par Monsieur Marcel Dion d'une facture de 2 193,39\$, somme représentant le coût des travaux de raccordement réalisés par Les entreprises Choinière; suite au prolongement de 25 mètres de la conduite d'eau, rue Brousseau ;

ATTENDU le rapport de Monsieur André Deragon, directeur du service de gestion du territoire indiquant que la réglementation municipale de la ville de Bromont stipule que le propriétaire est responsable des frais de raccordement de service ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la facture que Monsieur Marcel Dion a fait parvenir à la Ville de Bromont pour des travaux de raccordement aux service de la Ville lui soit retournée afin qu'à titre de propriétaire, il en défraye le coût tel qu'il est stipulé dans la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

1999-10-391

VÉLODROME : DEMANDE DE SUBVENTION FINALE

ATTENDU le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et le ministère des Affaires municipales relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec», volet 3.1, relativement à l'achat et à l'installation d'un vélodrome ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 octobre 1999

D'autoriser Madame Danielle Rioux, secrétaire-trésorière à effectuer la demande finale de paiement auprès du ministère des Affaires municipales du Québec dans le cadre du Programme infrastructures Canada-Québec.

ADOPTÉ

1999-10-392

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-09-374 :
PUBLICITÉ POUR LE PRIX DISTINCTION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 1999-09-374, l'espace publicitaire ayant été réservé à la Ville n'ayant pas été gardé.

ADOPTÉ

1999-10-393

**LA VOIX DE L'EST : ÉDITION SPÉCIALE « LES INDUSTRIES DE
CHEZ NOUS »**

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas publier dans l'édition spéciale de la Voix de l'Est consacrée aux industries de la région.

ADOPTÉ

1999-10-394

PAROISSE SAINT-VINCENT-FERRIER : BRUNCH PAROISSIAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 octobre 1999

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT DOLLARS (100\$)** à la fabrique Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant une subvention accordée par la Ville pour l'organisation du brunch paroissial qui se tiendra le 31 octobre 1999.

ADOPTÉ

1999-10-395

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST,
EXERCICE FINANCIER 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, exercice financier 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que soumis, les prévisions budgétaires de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, pour l'exercice financier de l'an 2000 lesquelles démontrent que la quote part des trois villes formant la régie, Bromont, Cowansville et Granby se chiffre à **CENT TROIS MILLE DOLLARS (103 000\$)**.

ADOPTÉ

1999-10-396

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE
FINANCIER 2000**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2000 de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit anticipé de **DEUX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CENT DOLLARS (267 100\$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **VINGT-SIX MILLE SEPT CENT DIX DOLLARS (26 710\$)**;

4 octobre 1999

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont,
pour l'exercice financier 2000, soient adoptées telles que soumises.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme **VINGT-SIX MILLE SEPT CENT DIX DOLLARS (26 710\$)** à l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉ

1999-10-397

**ANNULATIONS OU MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS À MÊME
LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS**

ATTENDU l'autorisation accordée par les résolutions 1999-02-033 et 1999-07-278 d'utiliser le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations

ATTENDU QUE les montants ci-dessous mentionnés ne seront pas utilisés ou modifiés :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉPENSES	SOLDE
Urbanisme	Étude Lac Bromont	5 000,00	0	(5 000,00\$)
Loisirs	Piste cyclable	15 000,00	0	(15 000,00\$)
Voirie	Pavage	200 000,00	114 166,57	(85 833,43\$)
Voirie	Surlargeur Brousseau	5 600,00	3 991,16	(1 608,84\$)
Voirie	Surlargeur Châteauguay	15 000,00	10 452,47	(4547,53\$)
Incendie	Avertisseurs détresse	429,43	414,49	(14,94\$)
Incendie	Pompes portatives	9 532,99	98 44,97	311,98\$)
Incendie	Radios	4 368,55	2 913,29	(1 455,26\$)
Incendie	Tuyau	2 165,00	2 098,38	(66,62\$)
Incendie	Laveuse sècheuse	1 442,21	927,31	(514,90\$)
Voirie	Entretien pont	31 134,32	30 000,00	(1 134,32\$)
Voirie	Travaux Lévis	62 845,23	54 773,33	(8071,90\$)

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés à même le surplus pour un montant de **CENT VINGT-DEUX NEUF CENT TRENTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (122 935,26\$)**.

4 octobre 1999

QUE les montants de la résolution 1999-07-278 auraient dû se lire ainsi :
18 025,00\$ au lieu de **21 029,00\$** et de **1532,03\$** au lieu de **4532,03\$**

ADOPTÉ

1999-10-398

**ANNULATIONS OU MODIFICATIONS D'ACHATS
D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU l'autorisation accordée par la résolution 1999-02-032 de financer certains achats par le fonds de roulement ;

ATTENDU QUE le montant total de la résolution 1999-02-032 aurait dû être de 363 607,00\$ au lieu de 383 607,00\$;

ATTENDU QUE les montants ci-dessous mentionnés ne seront pas utilisés ;

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉPENSES	SOLDES
Police	Véhicule	33 000,00\$	31 313,96\$	1 686,04\$
Administration	Parc-aménagement	5 000,00\$	0\$	5 000,00\$
Administration	Jeux-parcs	2 092\$	0\$	2 092,00\$
Voirie	Attache/pépine	3 220,00\$	3 108,71\$	111,29\$
Incendie	Habits pompiers	24 805,00\$	13 150,13\$	11 654,87\$
Voirie	Affichage P. Laporte	10 000\$	4 579,55\$	5 420,45\$
Voirie	Faucheuse	2 500,00\$	1 367,83\$	1 132,17\$
TOTAL				27 096,82\$

ATTENDU QUE les montants qui avaient été prévus ultérieurement sont insuffisants :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉPENSES	ÉCART
Voirie	Ordinateur	4 000,00\$	5 834,42\$	1 834,42\$
Loisirs	Skate parc	10 000,00\$	10 824,57\$	824,57\$
TOTAL				2 658,99\$

II EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE corriger le montant total des achats financés par le fonds de roulement pour la somme de **363 607,00\$** (résolution numéro 1999-02-032).

4 octobre 1999

D'annuler les achats d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour un montant de **27 096,82\$**

D'autoriser la secrétaire-trésorière à emprunter la somme de **DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (2 658,99\$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que ladite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

1999-10-399

SOIRÉE HOMMAGE : DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de commandite faite en collaboration AVEC le SPA concept Bromont et le Château Bromont pour une soirée hommage ;

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut commanditer un tel événement à cause des lois qui la régissent et souhaite que cette soirée hommage soit un grand succès pour une personne qui le mérite.

ADOPTÉ

1999-10-400

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1999-09-352 : LA VALLÉE DES LILAS, CONTRIBUTION AU FONDS DES PARCS

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le lot dont il est question dans la résolution numéro 1999-09-352 aurait dû être le lot 99-42 et non le lot numéro 99-40 comme il était indiqué.

ADOPTÉ

4 octobre 1999

1999-10-401

**CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE : DEMANDE DE
SUBVENTION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accorde déjà une subvention qui correspond aux heures de glace du Centre sportif et culturel, pour la tenue des Championnats de section de patinage, banque de Montréal ;

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande d'une subvention de mille dollars (1 000\$) supplémentaire faite par Monsieur André Champagne, président du comité commanditaires et programme.

ADOPTÉ

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX USÉES
INDUSTRIELLES, ANNÉES 2000-2001-2002**

Le sujet 5.20 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'ANALYSE DES EAUX DES
ÉTANGS D'ÉPURATION, ANNÉES 2000-2001-2002**

Le sujet 5.21 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSE D'EAU DE LA
CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX, ANNÉES 2000-2001-2002**

Le sujet 5.22 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHLORE
LIQUIDE, ANNÉE 2000**

Le sujet 5.23 est reporté à une séance subséquente.

4 octobre 1999

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CHAUX
HYDRATÉE, ANNÉE 2000**

Le sujet 5.24 est reporté à une séance subséquente.

1999-10-402

**VENTE DES DEUX AUTOS SONATA ET LOCATION D'UNE
AUTOMOBILE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur André Deragon à aller en soumission publique pour la location d'un véhicule pour le service de gestion du territoire.

D'autoriser Monsieur Deragon à vendre, par soumission publique, les deux véhicules Hyundai « Sonata ».

ADOPTÉ

1999-10-403

**MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT AUX CONTESTATIONS
D'ÉVALUATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition de services professionnels en matière d'évaluation foncière, faite par M^e Paul Waylan, avocat de la firme HÉBERT COMEAU DUFRESNE HÉBERT,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M^e Paul Wayland, avocat de la firme HÉBERT, COMEAU, DUFRESNE, HÉBERT, soit mandaté pour représenter, au besoin, les intérêts de la Ville de Bromont dans le domaine de l'évaluation foncière, au taux horaire de 175,00\$.

ADOPTÉ

4 octobre 1999

N. M.

DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA RUE BROUSSEAU

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Langlois.

N. M.

SUBVENTION À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

Le sujet numéro 5.29 est retiré de l'ordre du jour.

1999-10-404

AFFICHAGE AUTOROUTIER

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va amender son règlement d'affichage afin de gérer l'affichage commercial le long de l'autoroute ;

ATTENDU QUE la mise en vigueur de cet amendement ne se fera pas avant plusieurs mois ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont voudrait permettre à ses commerçants locaux d'afficher leurs activités pendant la modification du règlement d'affichage ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a une enseigne sur la rue Paquette qui pourrait être utilisée par les commerçants qui en font la demande afin d'afficher, à leurs, frais leurs activités commerciales ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont offre aux commerçant locaux l'opportunité d'afficher des activités commerciales sur sa structure de la rue Paquette en attendant que l'amendement au règlement d'affichage et sa politique soient en vigueur.

QUE les commerçant doivent faire approuver leur affiche par le directeur de la gestion du territoire et défrayer tous les coûts liés à la fabrication de l'affiche et à son installation.

QUE ledite affichage soit fait pour une durée maximale de quatre (4) semaines consécutives, au coût mensuel de location de l'espace d'affichage de **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)**.

ADOPTÉ

4 octobre 1999

1999-10-405

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR ANDRÉ BENOÎT A TITRE DE
GESTIONNAIRE PRINCIPAL, RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire engager un gestionnaire principal pour une période de deux (2) ans avec possibilité de prolonger ledit engagement d'une autre année, afin de compléter la réorganisation administrative déjà amorcée ;

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Monsieur André Benoît, à titre de gestionnaire principal et directeur du développement de la Ville de Bromont, le tout conformément au contrat de travail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE
DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 15 JUILLET 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE DE 9 SEPTEMBRE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GUY CHEVRETTE,
MINISTRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'OCTROI D'UNE**

4 octobre 1999

**SUBVENTION CONCERNANT L'AMÉLIORATION DU BOULEVARD
DE BROMONT ET DU CHEMIN DE LOTBINIÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Chevette.

1999-10-406

**AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN
McMASTER À DÉPENSER UNE SOMME NE DÉPASSANT PAS CINQ
CENTS DOLLARS (500\$) EN FRAIS DE REPRÉSENTATION AUX
CHAMPIONNATS MASTERS MONDIAUX 2000**

II EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Monsieur le conseiller JEAN McMASTER à dépenser une somme ne dépassant pas **CINQ CENTS DOLLARS (500\$)** en frais de représentation aux Championnats Masters mondiaux 2000.

ADOPTÉ

1999-10-407

FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

II EST PROPOSÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE ANNE JONCAS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre un chèque de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000\$)** à la fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, somme représentant une subvention accordée à ladite fondation.

ADOPTÉ

N. M.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 99-58 DE GESTION DES LOISIRS DE
BROMONT INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

4 octobre 1999

1999-10-408

**CLD HAUTE-YAMASKA : VISITE DE CHURCH STREET
MARKETPLACE À BURLINGTON, VERMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la secrétaire-trésorière à payer la somme de **CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (190,00\$)** au CLD Haute-Yamaska, somme représentant la participation de quatre (4) personnes à la visite de Church Street Marketplace à Burlington, Vermont, le 12 octobre 1999.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU DOCUMENT PROCLAMANT LES GAGNANTS
RÉGIONAUX, HOMMAGE FLORAL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits documents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Maurice Sauvé demande des informations sur l'écart entre le montant du permis de construction pour la rénovation des Sommets et le montant des investissements qui a été annoncé. Monsieur Sauvé demande des informations sur l'avis de motion concernant le règlement sur la régie interne du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances. Il demande si, lors de la visite de la mairesse à Ottawa, le Premier ministre a été sensibilisé à la fermeture de l'usine Hyundai. Il fait des commentaires au sujet du sondage sur les loisirs et sur l'engagement du gestionnaire principal. Il s'informe sur le service de la dette et demande qui fait partie du comité de finances.
- Monsieur Roger Bourque informe le Conseil que les travaux de la rue de Lévis ne sont pas encore commencés. Il fait des commentaires sur le Centre sportif et culturel.
- Monsieur Rolland Désourdy pose des questions personnelles à M. le conseiller Jean-Guy Tarte.
- Monsieur Jean Denis demande quelle a été la participation de la Ville pour le Festival du canard.

4 octobre 1999

- Monsieur Robert Désourdy remercie le Conseil de se pencher sur le dossier de l'affichage autoroutier. Il informe le Conseil que la piste cyclable La villageoise a besoin d'entretien. Il demande au Conseil de reconsidérer sa décision concernant l'installation de lumières de rue sur le boulevard de Bromont. Il demande si l'engagement du gestionnaire principal est justifié.
- Monsieur Sauvé fait des commentaires sur la décision du Conseil concernant l'éclairage boulevard de Bromont et sur l'engagement du gestionnaire principal. Il demande pourquoi les candidats de Bromont n'ont pas été retenus.
- Monsieur Michel Renaud fait lui aussi des commentaires sur la demande d'installation de lumières de rue sur le boulevard de Bromont. Il demande où est rendu le projet de réaménagement du boulevard de Bromont.

1999-10-409

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., ADJOINT AU GREFFE